

Emplois-jeunes

Quel accès
à l'emploi public
territorial ?

*Etude sur l'accès à l'emploi public territorial
à l'usage des gestionnaires du dispositif
« Nouveaux Services - Emplois-Jeunes »*



Emplois jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?

*Etude sur l'accès à l'emploi public territorial
à l'usage des gestionnaires du dispositif
«Nouveaux Services - Emplois-Jeunes»*

L'étude sur l'accès à l'emploi public territorial a été élaborée dans le cadre d'un partenariat entre le CNFPT et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du Ministère de l'Emploi et la Solidarité

par Patrice AZAN

La présente étude sur l'accès à l'emploi public territorial est le produit de la collaboration du **CNFPT** (l'Observatoire de l'emploi territorial et la Mission Nationale Emplois Jeunes) et de la **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle** du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, coopération formalisée dans la convention Nouveaux Services- Emplois Jeunes liant les deux institutions.

Compte tenu de l'impact du programme sur les emplois des collectivités territoriales et soucieux d'apporter son appui aux gestionnaires du dispositif, le CNFPT, en concertation étroite avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, a souhaité contribuer à la production d'études et d'outils d'appui technique à la professionnalisation et à la pérennisation de certains emplois-jeunes dans les collectivités territoriales.

Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du protocole d'accord signé le 23 mai 2000 entre le CNFPT et le **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale**, qui prévoit une étude sur les emplois jeunes dans les collectivités territoriales.

Une étude à finalités multiples :

Cette étude est tout d'abord un outil d'information et d'orientation à disposition des gestionnaires du dispositif permettant d'accompagner les salariés sous contrat emploi jeunes qui le souhaitent dans leurs démarches de professionnalisation et d'intégration dans la Fonction Publique Territoriale.

De plus, il doit permettre aux gestionnaires du dispositif d'identifier les questions relatives à la pérennisation des activités susceptibles de relever du service public local, celles touchant à la pérennisation du poste et celles ayant trait à la professionnalisation du jeune.

Enfin, la production de cette étude ne constitue qu'une première étape d'un travail beaucoup plus large d'identification des nouvelles activités et des nouveaux emplois générés par le dispositif dont la traduction statutaire reste difficile mais qui répondent néanmoins à un véritable enjeu de service public. Ce travail, qui reste à faire, devrait conduire à la reconnaissance des nouveaux métiers, à la prise en compte des acquis professionnels mais également tendre vers une évolution du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Que soient remerciés ici toutes celles et ceux qui ont permis l'élaboration, le rassemblement et la mise en forme des informations nécessaires à la production de ce document.

Des remerciements particuliers vont **aux collectivités territoriales** impliquées dans le groupe "Validation des acquis professionnels" de la Mission Nationale Emplois Jeunes du CNFPT et au **Centre de Gestion des Landes** pour leur participation active à ce document.

Emplois-jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?

Sommaire

<i>1 • Comment accéder à la Fonction Publique Territoriale ?</i>	<i>7</i>
<i>2 • Le rapprochement des activités émergentes et des débouchés statutaires</i>	<i>15</i>
<i>3 • Les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et les conditions d'accès</i>	<i>39</i>
<i>4 • Annexe</i>	<i>49</i>

Emplois jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?



Comment accéder à la

Fonction Publique Territoriale

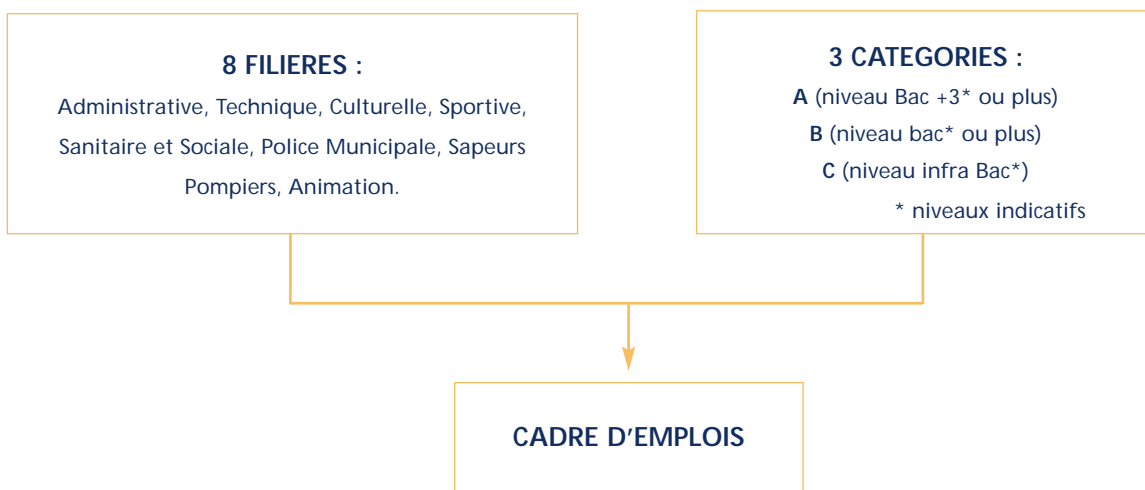
- 1 • Comment accéder à un emploi statutaire de la Fonction Publique Territoriale ?
- 2 • Vers quel emploi statutaire se diriger ?
- 3 • Comment s'opère le recrutement ?
- 4 • Le cadre général de la formation initiale

1 • Comment accéder à un emploi statutaire de la Fonction Publique Territoriale ?

➔ Il faut accéder à un emploi statutaire de la fonction publique territoriale.

Les emplois statutaires sont regroupés dans des cadres d'emplois qui sont regroupés par domaines d'activité (les filières) et sont accessibles en fonction des niveaux d'étude requis (catégories).

A l'intérieur de chaque cadre d'emplois, différents grades définissent la carrière potentielle du fonctionnaire.



Le cadre d'emplois regroupe des fonctionnaires soumis au même statut particulier titulaires de certains grades leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. La Fonction Publique Territoriale comprend 59 cadres d'emplois.

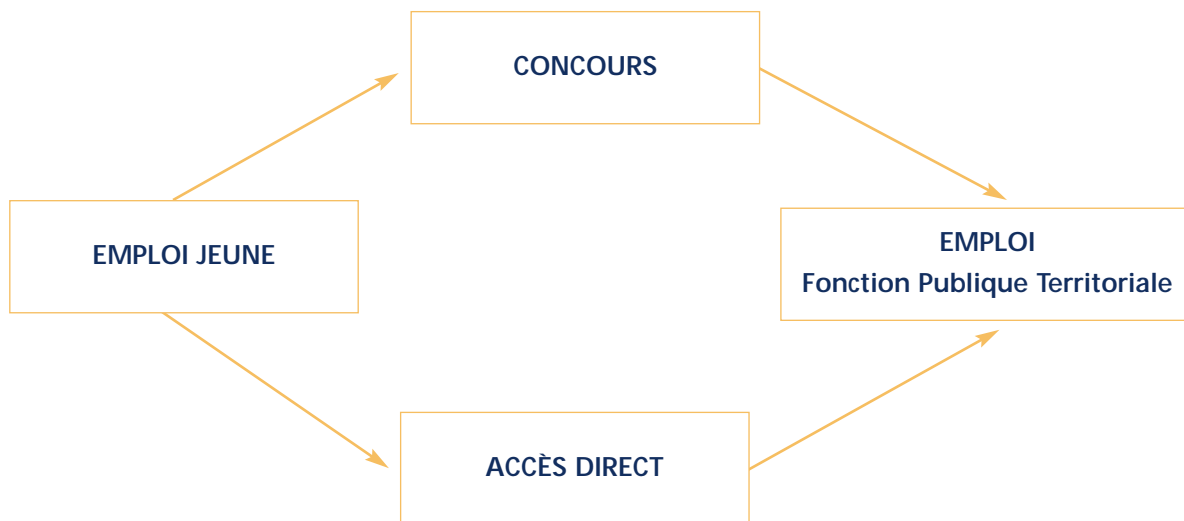


Par exemple, dans la filière animation, il y a 3 cadres d'emplois :

- animateur en catégorie B
- adjoint d'animation en catégorie C
- agent d'animation en catégorie C

- ⊕ Il est possible d'accéder à un emploi statutaire soit en passant un concours, soit en accès direct (sans concours) pour certains emplois de catégorie C.

Lorsque la procédure est l'accès direct, il n'y a pas de conditions d'accès requises. Par contre, lorsque l'accès au cadre d'emplois passe par le concours, le concours peut comporter lui-même des conditions d'accès : pour certains, c'est un niveau d'étude qui est demandé, pour d'autres c'est un ou plusieurs diplômes précis qui sont demandés.



2 • Vers quel emploi statutaire se diriger ?

Le choix des cadres d'emplois auxquels postuler doit se faire en plusieurs étapes qui prennent en compte les paramètres suivants :

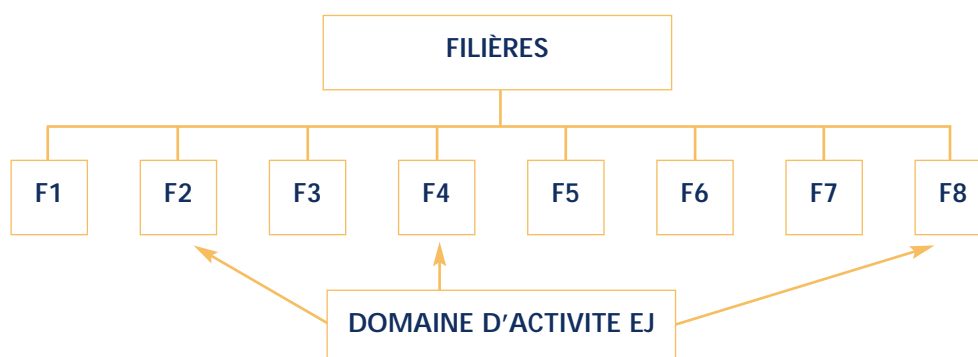
- L'emploi occupé .
- Les emplois statutaires existants et leurs conditions d'accès.

➔ Démarche de choix des cadres d'emplois :

Etape 1 : Première sélection des cadres d'emplois

Pour choisir les cadres d'emplois auxquels se présenter, il faut d'abord identifier les différents cadres d'emplois qui peuvent donner accès à un emploi en adéquation avec les activités du poste de travail occupé.

Pour cela, il faut déterminer les cadres d'emplois dont le domaine d'activité (la filière) se rapproche le plus du domaine d'activité exercé et ceux qui donnent accès à des emplois proche de ce qu'envisage le salarié. Plusieurs cadres d'emplois peuvent ainsi être sélectionnés dans différentes filières.



Par exemple, un agent local de médiation sociale pourra choisir soit la filière sécurité avec comme cadre d'emplois " agent de police municipale ", soit la filière animation avec comme cadre d'emplois " adjoint d'animation "

Etape 2 : Sélection des cadres d'emplois auxquels postuler

Ensuite, il faut déterminer parmi les cadres d'emplois identifiés, ceux auxquels se présenter, en fonction de plusieurs facteurs :

- 1 - Les chances de réussite par rapport aux conditions d'accès et aux compétences requises.
- 2 - Le niveau auquel le salarié souhaite accéder.

Le niveau de diplôme requis va déterminer les cadres d'emplois auxquels se présenter.

Le niveau de diplôme correspond globalement à la catégorie, qui indique également le niveau de responsabilité hiérarchique. Il existe trois catégories :

Catégorie C : Infra Bac = Niveau d'exécution.

Catégorie B : Bac ou Bac + 2 = Niveau intermédiaire

Catégorie A : Bac +3 ou plus= Niveau d'encadrement

La **catégorie** est une indication générale, il faut ensuite s'informer des spécificités des conditions d'accès à chaque cadre d'emplois.

Pour les cadres d'emplois dont l'accès se fait sans concours, il n'y a pas de diplôme exigé et pas de concours : c'est ce qu'on appelle **l'accès direct**.

Concernant les **concours** : pour certains, plusieurs diplômes attestant un niveau d'études peuvent donner accès aux concours ; pour d'autres, un diplôme précis est requis.

Une fois les cadres d'emplois sélectionnés, il conviendra de rechercher, si nécessaire, une préparation au concours qui puisse compléter les connaissances propres (acquisition de connaissances, entraînement aux épreuves).

➔ **Concours de troisième voie :**

Pour certains cadres d'emplois, un projet de décret prévoit une 3ème voie d'accès à la Fonction Publique Territoriale, ce type de concours étant ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles qui sont en rapport avec les missions du cadre d'emplois afin de valoriser notamment l'expérience acquise par les emplois jeunes.

Cinq cadres d'emplois de catégorie C et B sont concernés dans un premier temps : adjoint d'animation, animateur territorial, assistant qualifié du patrimoine, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et rédacteurs.

Ce choix permettra notamment d'offrir un débouché statutaire aux emplois jeunes exerçant les fonctions de médiation sociale.

3 • *Comment s'opère le recrutement ?*

La réussite à un concours n'entraîne pas directement l'attribution d'un poste, chaque collectivité étant libre de recruter ses collaborateurs, conséquence du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Le candidat devra donc déposer sa candidature auprès des collectivités qui recrutent.

Attention ! Dès l'obtention du concours, le lauréat est inscrit sur une liste d'aptitude¹ valable un an et renouvelable deux fois sur demande expresse dans le mois qui précède le terme de la fin de chaque année d'inscription.

Pour augmenter les chances de trouver un poste, il est possible :

- **de prendre contact avec les «responsables régionaux emploi»**

Le CNFPT a mis en place, dans ses 28 délégations régionales, un service emploi qui vous permet de bénéficier de l'appui d'un responsable emploi, voire d'un " centre de ressources emploi ". Les responsables régionaux emploi peuvent faciliter les démarches des emplois-jeunes sur différents aspects : questions statutaires, définition de cibles professionnelles, recherche d'emploi, consultation d'outils documentaires (presse spécialisée,...).

- **d'avoir recours à la Bourse nationale de l'emploi du CNFPT pour les catégories A et B**

La Bourse nationale de l'emploi du CNFPT est chargée du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi pour les catégories A et B de la Fonction Publique Territoriale. Elle assure la publication des offres d'emploi. Elle propose également aux lauréats ainsi qu'à tout agent qui souhaite une mobilité de transmettre leur curriculum vitae aux collectivités qui recrutent.

Adresse du site CNFPT : www.cnfpt.fr

- **d'avoir recours à la Bourse de l'emploi des Centres de Gestion**

Les Centres de Gestion organisent la plupart des concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale pour les catégories B et C, et certains de la catégorie A.

Par leurs bourses départementales de l'emploi, ils disposent des offres d'emploi émanant des collectivités locales.

Ces offres de postes font l'objet d'une publicité sur Internet.

(Voir la liste des centres de gestion en annexe).

Adresse du site de l'Union Nationale des Centres de Gestion : www.uncdg.com.

¹ Liste d'aptitude : liste des lauréats anciens + nouveaux lauréats non encore nommés d'un concours diffusée auprès de toutes les collectivités territoriales et mise à jour en fonction des nominations intervenues

4 • Le cadre général de la formation initiale

Le cadre statutaire général

Les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emplois de catégorie A et B (la formation initiale des agents de catégorie C n'étant pas obligatoire) et les décrets relatifs à la formation avant titularisation et à la formation d'adaptation à l'emploi définissent les différentes étapes de la formation initiale d'application (FIA).

1 - L'entrée en formation

L'entrée en formation débute dès la réception par le CNFPT de l'arrêté de nomination dans la collectivité employeur.

Selon l'Art.4 des décrets FIA " dès qu'une autorité territoriale a procédé au recrutement d'un candidat inscrit sur la liste d'aptitude permettant l'accès au cadre d'emploi des ..., elle est tenue de faire connaître au CNFPT la nature des tâches en vue desquelles le stagiaire a été recruté de manière que soit assurée l'organisation de la formation avant titularisation de l'intéressé ".

2 - La formation avant titularisation

Les statuts particuliers dispose que " les candidats inscrits sur la liste d'aptitude sont nommés stagiaires par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination. Au cours de leur stage, ils doivent suivre une formation éventuellement discontinuée d'une durée totale de plusieurs mois. Cette formation comprend des sessions théoriques et des stages pratiques dont certains accomplis hors de la collectivité employeur ".

4 - La délivrance de l'appréciation écrite et la titularisation

Selon les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux : " La titularisation des stagiaires intervient par décision de l'autorité territoriale à la fin du stage au vu notamment d'un rapport établi par le président du CNFPT ".

5 - La formation d'adaptation à l'emploi

Les décrets statutaires précisent que " Dans un délai de 3 ans après leur titularisation, les agents doivent suivre une formation d'adaptation à l'emploi éventuellement discontinuée. Cette formation comprend des sessions théoriques et des stages pratiques dont un accompli hors de la collectivité employeur ".

Emplois jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?



Le rapprochement des activités émergentes

et des débouchés statutaires

- 1 • Introduction
- 2 • Typologie d'emplois et de métiers émergents par finalité de services rendus et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale



1 • Introduction

Les emplois générés par le programme *Nouveaux Services-Emplois Jeunes* ont été classés par la Cellule Nationale d'appui et d'animation de la professionnalisation du Ministère de l'emploi et de la solidarité en sept grandes finalités de services rendus. Pour chaque thème, il a été recensé des configurations d'emplois avec un descriptif des activités, le contexte de l'emploi et les conditions d'exercice.

Les 7 thèmes retenus sont les suivants :

Thème 1 : Développement local du sport, du loisir et du tourisme

Thème 2 : Soutien aux structures associatives

Thème 3 : Prévention et sécurité du cadre de vie

Thème 4 : Accompagnement social et médico-social des personnes et des familles

Thème 5 : Sensibilisation et éducation au développement durable

Thème 6 : Développement local de la culture et de l'éducation

Thème 7 : Développement d'autres services

Afin d'être le plus exhaustif possible, les configurations d'emploi identifiées par le Ministère de l'emploi ont été complétées dans le présent document par deux autres sources d'information :

- Les référentiels emplois-jeunes définis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes ;
- Les contributions du groupe CNFPT/Collectivités territoriales qui s'est réuni cinq fois autour de l'élaboration de ce guide.

Les fiches de synthèse thématiques décrites ci-dessous comportent trois éléments d'information :

- les principales appellations rencontrées pour chaque thème ;
- un récapitulatif pour chaque thème des finalités de service et pour certains thèmes l'identification des différentes fonctions relatives aux emplois provenant des travaux de la cellule interministérielle nationale de professionnalisation du programme ;
- les conditions d'accès aux cadres d'emplois correspondants de la Fonction Publique Territoriale.

Pour la correspondance entre les emplois et les débouchés statutaires, des regroupements d'emplois ont été opérés chaque fois que possible en indiquant les possibilités d'accès dans les filières les plus larges possible et les différents niveaux de responsabilités et ce, afin d'éviter une correspondance mécanique entre un emploi et des débouchés statutaires.

Pour certains emplois " typés ", nous avons spécifié le niveau de diplôme correspondant et le type de débouchés qui paraissait le plus approprié.

**Emplois occupés par les «emplois-jeunes» classés par ordre alphabétique
(liste non exhaustive)**

Accompagnant éducatif en circonscription d'aide sociale à l'enfance	27
Accompagnateur civique	34
Accompagnateur de personnes âgées à domicile ou en établissement	26
Accompagnateur de personnes handicapées physiques à domicile ou en institutions spécialisées	26
Accompagnateur de transport	27
Accompagnateur en méthodologie de travail scolaire	34
Accompagnateur gens du voyage	27
Accompagnateur péri-scolaire	34
Agent d'accompagnement des mesures de réparation et des peines de substitution	23
Agent d'accompagnement et sécurisation des transports	23
Agent d'accueil et d'accompagnement des personnes désocialisées	26
Agent d'accueil et de maintenance	19
Agent d'accueil et d'information ou agent d'accueil et d'orientation	19
Agent d'accueil social et d'orientation	27
Agent de crédit solidaire	37
Agent de développement (sportif)	19
Agent de développement de l'emploi associatif sportif	19
Agent de développement des droits de l'enfant	27
Agent de développement des services et pratiques	34
Agent de maintenance des équipements ludiques et sportifs	23
Agent de médiation " scolaire "	23
Agent de médiation service des eaux et assainissement	29
Agent de médiation sociale	23
Agent de socialisation	26
Agent de solidarité	27
Agent de surveillance des espaces verts	29
Agent de tri	29
Agent de valorisation du patrimoine	34
Agent de veille/propreté/exécution des travaux	23
Agent d'entretien et de valorisation des espaces naturels	29
Agent des filières de valorisation des déchets	29
Ambassadeur de tri	29
Ami taggeur	23
Animateur archives inter-collectivités	34
Animateur centre ressource de développement local	19
Animateur conseil gérontologique	27
Animateur d'activités	19
Animateur d'association de commerçants	37
Animateur de zones commerciales et artisanales	37
Animateur du réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative	19
Animateur enfance en milieu hospitalier	27
Animateur environnement ou de veille écologique	29
Animateur information conseil	37
Animateur nature	29
Animateur NTIC	37



Animateur qualité de l'eau	29
Animateur spécialisé	19
Animateur-insertion	19
Animateur-médiateur social et de sécurité	23
Animateurs de réseaux locaux	37
Animateur des techniques anciennes agricoles	34
Assistant aux victimes et à la médiation pénale	26
Assistant d'insertion par le travail	26
Assistant emploi-insertion	37
Assistant en développement de l'emploi	37
Assistant technique d'intégration	26
Auxiliaire d'intégration scolaire et sociale	27
Chef de mission de la collecte	29
Chef de projet environnement	29
Conseil et assistance aux locataires	23
Conseiller à la création d'entreprises ou d'activités	37
Coordonnateur de réseau santé	27
Coordonnateur de projet éducatif	34
Coordonnateur des activités péri-scolaires	34
Coordonnateur du développement touristique local	19
Coordonnateur du dispositif des peines alternatives	23
Coordonnateur population étrangère	27
Coordonnateur-animateur de réseau	19
Coordonnateurs de projets locaux d'insertion sociale	19
Correspondant de nuit	23
Développeur de support multimédia	37
Développeur-coordonnateur d'actions territoriales	19
Développeur-promoteur d'activités et de produits	19
Ecrivain public-informateur social	27
Formateur en éducation à l'environnement	29
Gardien de la mémoire vivante	34
Gardien d'immeubles	23
Gestionnaire des prélèvements en eau	29
Informateur jeunesse	19
Initiateur aux activités culturelles (bibliothèque)	34
Initiateur multimédia	37
Intervenant socio-judiciaire	26
Médiateur des arts et du patrimoine	34
Médiateur du livre	34
Médiateur du patrimoine en archéologie	34
Médiateur institutionnel	37
Médiateur pour sans abri	26
Messager du tri	29
Paléoenvironnementaliste	29
Relais local emploi	37
Technicien conseil	37
Technicien promotion développement	37
Technicien rivière	29

2 • Typologie d'emplois par finalités de services rendus

Thème 1 : Développement local du sport, du loisir et du tourisme

1 - Les principales appellations rencontrées pour le thème 1 sont :

- animateur d'activités
- animateur spécialisé
- animateur centre ressource de développement local
- animateur du réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative
- coordonnateur du développement touristique local
- développeur-promoteur d'activités et de produits
- agent d'accueil et d'information ou agent d'accueil et d'orientation
- informateur jeunesse
- agent d'accueil et de maintenance
- coordonnateurs de projets locaux d'insertion sociale
- coordonnateur-animateur de réseau
- développeur-coordonnateur d'actions territoriales
- animateur-insertion
- agent de développement de l'emploi associatif sportif
- agent de développement (sportif)

2 - Finalités de service et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

De l'observation des activités développées ont été dégagées quatre finalités de service :

- Le développement et le divertissement des personnes, à partir de l'animation socio-éducative, le développement d'activités sportives, de loisirs ou touristiques.
- L'intégration ou la réintégration des publics dans un espace territorial, à partir de la mise en place de services d'accueil abordant tous les thèmes liés à la vie locale et les besoins collectifs et sociaux.
- L'insertion sociale des publics à partir d'activités sportives ou de loisirs.
- L'optimisation des ressources mutualisées grâce à la construction et à l'animation d'un réseau d'acteurs sur un territoire.

Les activités liées à ce thème montrent une grande diversité de niveaux. Les diplômes du Ministère de la Jeunesse et des Sports visent le développement des activités sportives ou l'animation des loisirs de publics avec divers niveaux de responsabilités et sur des supports techniques variés (sciences, culture...)



Les diplômes de l'Education Nationale et les titres du Ministère de l'Emploi visent les activités plus élargies des secteurs de loisirs.

Pour faciliter la lecture de ces activités, a été réalisée une analyse sommaire des grandes fonctions des emplois repérés. L'identification de ces fonctions est à utiliser avec précaution car elle ne rend pas compte de la totalité des éléments recouverts.

Identification des différentes fonctions relatives aux emplois visés

	Développement des structures touristiques, sportives et de loisirs	Services à la clientèle	Accompagnement des personnes	Animation	Gestion de services
Les services aux publics					
- Animateur d'activités		•	•	•	
- Animateur spécialisé		•	•	•	
- Agent d'accueil et d'information		•	•	•	•
- Informateur Jeunesse		•	•	•	
- Animateur-insertion		•	•	•	
- Agent d'accueil et de maintenance		•	•	•	
- Animateur du réseau des O.T.S.I.		•		•	•
- Animateur centre de ressources de développement local		•		•	•
Les métiers de développeurs-coordonnateurs					
- Développeur-promoteur d'activités et de produits	•				•
- Coordonnateurs de projets locaux d'insertion sociale				•	•
- Coordonnateur-animateur de réseau				•	•
- Développeur-coordonnateur d'actions territoriales	•			•	•
- Agent de développement (sportif)	•	•		•	•
- Agent de développement de l'emploi associatif sportif	•	•		•	•
- Coordonnateur du développement touristique local	•	•		•	•

Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
1) Services aux publics Animateur d'activités, animateur spécialisé, animateur insertion	Bapaat, Beatep, BTS Tourisme, BEES 1er degré Bac, diplôme de niveau V	Aucun Bapaat Beatep	Filière Animation Grade : agent d'animation Mode d'accès : recrutement direct Grade : adjoint territorial d'animation Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
	BEES 1er degré	Bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau IV	Filière Sportive Grade : éducateur des Aps Mode d'accès : concours sur épreuves
Agent d'accueil et de maintenance	Niveau V	Titre ou diplôme homologué niveau V bis	Filière Technique Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
Agent d'accueil et d'information	Bac	Aucun	Filière Administrative Grade : agent administratif Mode d'accès : recrutement direct
Informateur jeunesse		Bac enseignement général ou diplôme homologué au niveau IV Aucun	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : Adjoint administratif Mode d'accès : concours sur épreuves
	Bac à bac+2 ou beatep	Beatep	Filière Animation Grade : animateur Mode d'accès : concours sur épreuves



<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
2) Développeurs-coordonnateurs Développeur-promoteur d'activités et de produits, coordonnateurs de projets locaux d'insertion sociale, coordonnateur-animateur de réseau, développeur-coordonnateur d'actions territoriales, agent de développement de l'emploi associatif sportif, agent de développement sportif, animateur centre de ressources de développement local, animateur du réseau des O.T.S.I	Beatep, Defa, Dedpad, Bees 1er et 2ème degré pour le sport	Beatep	Filière Animation Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
		Bac ou diplôme homologué niveau IV	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves
		Diplôme national de 2ème cycle ou diplôme homologué niveau II	Filière Administrative Grade : attaché Mode d'accès : concours sur épreuves spécialité animation
		Diplôme national de 2ème cycle ou diplôme homologué niveau II	Filière Sportive Grade : conseiller des Aps Mode d'accès : concours sur épreuves
		Bac ou diplôme homologué niveau IV	Grade : éducateur des Aps Mode d'accès : concours sur épreuves

➔ **Concours de troisième voie** : voir p.47

Thème 2 : Développement et professionnalisation des structures associatives

Les services rendus s'appliquant au développement des projets et des activités des associations, les perspectives de pérennisation étant plutôt envisagées dans le cadre de ces structures, nous avons fait le choix de ne pas les traiter dans ce guide.

Thème 3 : Prévention et sécurité du cadre de vie

1 - Les principales appellations rencontrées pour le thème 3 sont :

- Agent de médiation sociale
- Animateur-médiateur social et de sécurité
- Agent de médiation " scolaire "
- Agent de veille/propreté/exécution des travaux
- Agent de maintenance des équipements ludiques et sportifs
- Conseil et assistance aux locataires
- Agent d'accompagnement et sécurisation des transports
- Correspondant de nuit
- Gardien d'immeubles
- Coordonnateur du dispositif des peines alternatives
- Agent d'accompagnement des mesures de réparation et des peines de substitution
- Ami tagueur

2 - Activités dominantes et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

L'analyse des activités relatives à ce thème a mis en évidence les différentes finalités autour de services suivants :

- concourir à la sûreté, à la sécurité des biens et des personnes,
- contribuer à réduire le sentiment d'insécurité, les incivilités, les dégradations, les dysfonctionnements de tous ordres,
- réduire les tensions et les conflits,
- prévenir et maîtriser les situations de crise urbaine, périurbaine et rurale,
- maintenir ou restaurer la paix, la tranquillité sociale dans les bassins de vie,
- améliorer la vie au quotidien et le cadre de vie,
- rapprocher les citoyens et les institutions.



Le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Emploi et de la solidarité ont récemment institué des diplômes et des titres spécifiques à la prévention et à la sécurité du cadre de vie. Certains ciblent des espaces de vie particuliers (transports) ou institutionnels (police nationale), d'autres concernent plus largement l'ensemble du cadre de vie. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'appuie sur la relation d'animation pour développer également des fonctions de médiation allant dans le sens de la prévention et de la sécurité.

Une tendance générale s'affirme au fil de l'évolution des emplois dans ce champ. Elle montre une prise en compte de la mission prévention et de sécurité associée à d'autres missions. Ceci est le cas par exemple du gardien d'immeuble.

Pour faciliter la lecture de ces activités, a été réalisée une analyse sommaire des grandes fonctions des emplois repérés. L'identification de ces fonctions est à utiliser avec précaution car elle ne rend pas compte de la totalité des éléments recouverts.

Identification des différentes fonctions relatives aux emplois visés

	Observation préventive (veille)	Accompagnement des personnes	Gestion des conflits	Information et communication sur le service	Relation avec partenaires et institutionnels	Animation	Relations commerciales
Agents de médiation							
- Agent de médiation sociale	•	•	•	•	•	•	•
- Agent de médiation scolaire	•	•	•	•	•	•	•
- Gardien d'immeuble	•	•	•	•	•	•	•
- Agent de maintenance des équipements ludiques et sportifs	•				•	•	
- Conseil et assistance aux locataires	•	•	•	•	•	•	
- Coordonnateur du dispositif des peines alternatives	•	•	•	•	•	•	
- Agent d'accompagnement des mesures de réparation et des peines de substitution	•	•	•	•	•	•	•
- Ami tagueur	•	•	•	•	•	•	•
Métiers de la sécurité							
- Correspondant de nuit	•	•	•	•	•	•	
- Agent d'accompagnement et sécurisation des transports	•	•	•	•	•		•

Le rapprochement des activités émergentes

et des débouchés statutaires

Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
1) Agents de médiation Ams, agents de médiation scolaire, gardien d'immeubles	CAP agent de prévention et de médiation	Titre ou diplôme homologué au niveau V	Filière Sécurité Grade : agent de police municipale Mode d'accès : concours sur épreuves
	Beatep médiateur quartier	Bapaat Beatep	Filière Animation Grade : adjoint d'animation Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
	CAP gardien d'immeubles	Brevet ou titre ou diplôme homologué niveau V Certificat attestant la poursuite des études jusqu'à la classe de cinquième ou diplôme homologué V bis Aucun	Filière Technique Grade : gardien d'immeubles Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves Grade : agent d'entretien Mode d'accès : recrutement direct
Agent d'accompagnement des mesures de réparation et des peines de substitution		Bac ou diplôme homologué niveau IV	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves
Coordonnateur du dispositif des peines alternatives		Diplôme national de 2ème cycle ou diplôme homologué niveau II	Filière Administrative Grade : attaché Mode d'accès : concours sur épreuves

➔ **Concours de troisième voie : voir p.47**



<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
2) Métiers de sécurité Correspondant de nuit	Niveau V – CAP agent de prévention et de médiation	Agent de police municipale : Titre ou diplôme homologué au niveau V	Filière Police municipale Grade : agent de police municipale Mode d'accès : concours sur épreuves
		Agent social : aucun	Filière Sociale Grade : agent social Mode d'accès : recrutement direct
Agent d'accompagnement et de sécurisation des transports	CAP agent accueil et conduite transport ou BP Agent technique et sécurité des transports	Titre ou diplôme homologué au niveau V bis	Filière Technique Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Titre ou diplôme homologué au niveau V	Filière Police municipale Grade : agent de police municipale Mode d'accès : concours sur épreuves

Thème 4 : Accompagnement social et médico-social des personnes et des familles

1 - Les principales appellations rencontrées pour ce thème sont :

- Assistant technique d'intégration
- Assistant d'insertion par le travail
- Agent d'accueil et d'accompagnement des personnes désocialisées
- Médiateur pour sans abri
- Agent de socialisation
- Assistant aux victimes et à la médiation pénale
- Intervenant socio-judiciaire
- Accompagnateur de personnes âgées à domicile ou en établissement
- Accompagnateur de personnes handicapées physiques à domicile ou en institutions spécialisées

- Agent de solidarité
- Accompagnateur de transport
- Auxiliaire d'intégration scolaire et sociale
- animateur enfance en milieu hospitalier
- Agent d'accueil social et d'orientation
- Coordonnateur de réseau santé
- Coordonnateur population étrangère
- Ecrivain public-informateur social
- animateur conseil gérontologique
- Accompagnateur gens du voyage
- Accompagnant éducatif en circonscription d'aide sociale à l'enfance
- Agent de développement des droits de l'enfant

2 - Finalités de service et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

L'analyse des activités relatives à ce thème a mis en évidence trois finalités dominantes :

- L'amélioration du lien social : il s'agit d'informer et de donner un premier conseil ou une information pour résoudre les difficultés de communication entre les personnes et les institutions et d'apporter l'information leur permettant de connaître leurs droits et devoirs dans la vie quotidienne.
- L'appui, l'aide et l'accompagnement des personnes : il s'agit d'accompagner les personnes et les familles dans leurs démarches d'accès à un logement, un emploi, un moyen de transport, etc.
- L'organisation et la mise en réseau de moyens mutualisés : il s'agit d'assurer une prestation globale à des personnes ou des familles qui sont le plus souvent en autonomie réduite en mettant en synergie les moyens et ressources pouvant les concerner.

Les activités relatives au travail social comme au domaine de la santé sont généralement réglementées par les ministères ayant en charge ces secteurs. Cette réglementation sous-entend que l'exercice de ces activités ne peut être réalisé que par des personnes qualifiées, c'est-à-dire diplômées d'Etat. L'accès au diplôme est soumis au suivi d'une formation réalisée elle-même dans un établissement agréé à cet effet.

Les diplômes d'Etat établis par le ministère chargé des affaires sociales comme celui chargé de la santé concernent des fonctions clairement identifiées pour des lieux d'exercice publics comme privés.

Certaines activités du travail social n'entrent pas dans cette réglementation et font l'objet d'une offre de certification issues d'autres ministères. Ceci est le cas des activités concernant l'aide à domicile, le conseil en économie sociale rendu aux familles ou la prise en charge de personnes en grande difficulté.



Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
Assistant d'insertion par le travail, agent d'accueil et d'accompagnement des personnes désocialisées, tuteur médiateur pour sans abri, agent de solidarité, accompagnateur de transport, auxiliaire d'intégration scolaire et sociale, agent d'accueil et d'accompagnement de personnes désorientées en institution, accompagnateur gens du voyage, coordonnateur population étrangère, Ecrivain public-informateur social, accompagnant éducatif en circonscription d'aide sociale à l'enfance, agent de développement des droits de l'enfant,...	Bep sanitaire et social, certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignant ou d'aide médico-psychologique	Aucun	Filière Sociale Grade : agent social Mode d'accès : recrutement direct
	Conseiller en économie sociale et familiale, certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique spécialisé	Diplôme homologué de niveau V ou certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou d'aide soignant	Grade : auxiliaires de soins Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Grade : agent social qualifié Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves	
	Diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, ou de conseiller en économie Sociale et familiale, selon les spécialités	Grade : assistant socio-éducatif Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves	
		Licence et maîtrise en psychologie ou licence en psychologie	Grade : psychologue Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
	Beatep médiateur quartier pour agent de socialisation Beatep pour accompagnateur gens du voyage	Beatep	Filière Animation Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
Bac+2 pour coordonnateur population étrangère et écrivain public	Bac ou diplôme homologué niveau IV	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves	
Bac +3 pour animateur conseil gérontologique et coordonnateur réseau santé	Diplôme national de 2ème cycle d'études supérieures ou diplôme homologué au niveau II	Grade : attaché Mode d'accès : concours sur épreuves	

Thème 5 : Sensibilisation et éducation au développement durable

1- Les principales appellations rencontrées pour le thème 5 sont :

- animateur nature
- animateur environnement ou de veille écologique
- agent de valorisation du patrimoine
- formateur en éducation à l'environnement
- chef de projet environnement
- ambassadeur de tri
- messenger du tri
- agent de tri
- agent des filières de valorisation des déchets
- chef de mission de la collecte
- agent d'entretien et de valorisation des espaces naturels
- agent de médiation service des eaux et assainissement
- agent de surveillance des espaces verts
- gestionnaire des prélèvements en eau
- technicien rivière
- animateur qualité de l'eau
- paléoenvironnementaliste

2 - Finalités de service et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

Le champ des activités liées à l'environnement intègre un principe de protection des espaces et de prévention de risques de pollution. Afin d'assurer une meilleure lisibilité des activités dominantes, sa présentation est scindée selon deux registres de finalité :

- Prévention et traitement des pollutions (PTP)
- Valorisation des espaces naturels et des espaces verts (VENDEV)



Prévention et traitement des pollutions

Les emplois-types visés concernent plusieurs types de fonction allant de la réalisation des travaux et de chantiers jusqu'au conseil auprès des entreprises et des personnes. Les compétences mises en œuvre dans ce type d'activité suppose des savoirs et des savoir-faire dans le domaine technique tout à fait spécifiques.

Pour faciliter la lecture de ces activités , a été réalisée une analyse sommaire des grandes fonctions des emplois repérés. L'identification de ces fonctions est à utiliser avec précaution car elle ne rend pas compte de la totalité des éléments recouverts.

	Mesures - Contrôles Qualité	Gestion unité de traitement	Conseil	Accompagne dans la gestion de projets	Commercialisation	Animation	Réalisation travaux de chantiers
Métiers de l'eau							
- Agent de médiation service des eaux et assainissement			•	•	•		
- Gestionnaire des prélèvements en eau	•	•					•
- Technicien rivière	•	•					•
- Animateur qualité de l'eau	•		•	•	•		
Gestion des déchets							
-Ambassadeur de tri	•	•	•	•	•		
- Messenger du tri	•	•	•	•	•		
- Agent de tri							•
- Agent des filières de valorisation des déchets			•	•	•		
- Chef de mission de la collecte	•	•	•	•	•		

Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
1) Métiers de l'eau Agent de médiation service des eaux et assainissement, gestionnaire des prélèvements en eau, technicien rivière animateur qualité de l'eau	BTS métiers de l'eau, BTS hygiène, propreté environnement Bac professionnel hygiène et environnement CAP agent de qualité de l'eau	Bac ou diplôme homologué de niveau IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves Grade : contrôleur Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Titre ou diplôme homologué de niveau V	Grade : agent de maîtrise Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Titre ou diplôme homologué de niveau V bis	Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
2) Gestion des déchets Ambassadeur de tri, messenger du tri, agent de tri agent des filières de valorisation des déchets, chef de mission de la collecte	Bac à Bac+3 selon les niveaux de responsabilité	Bac ou diplôme homologué de niveau IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves Grade : contrôleur Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Titre ou diplôme homologué niveau V bis	Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
	Aucun diplôme requis pour les agents de tri et les ambassadeurs de tri	Aucun	Grade : agent de salubrité Mode d'accès : examen d'aptitude aux fonctions d'agent de désinfection Grade : agent d'entretien Mode d'accès : recrutement direct



Valorisation des espaces naturels et des espaces verts

Les emplois-types visés concernent plusieurs types de fonction allant de la réalisation des travaux et de chantiers jusqu'au conseil auprès des entreprises et des personnes. Les compétences mises en œuvre dans ce type d'activité suppose des savoirs et des savoir-faire dans le domaine technique tout à fait spécifiques.

Pour faciliter la lecture de ces activités , a été réalisée une analyse sommaire des grandes fonctions des emplois repérés. L'identification de ces fonctions est à utiliser avec précaution car elle ne rend pas compte de la totalité des éléments recouverts.

	Entretien et réalisation de travaux	Animation	Encadrement d'équipe	Communication	Conception de projets
- animateur nature		•	•	•	•
- animateur environnement		•	•	•	•
- agent de valorisation du patrimoine		•	•	•	•
- formateur en éducation à l'environnement		•	•	•	•
- chef de projet environnement		•	•	•	•
- agent d'entretien et de valorisation des espaces naturels	•			•	
- agent d'amélioration du cadre de vie urbain	•			•	
- agent de surveillance des espaces verts	•			•	

Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
Animateur nature, animateur environnement, agent de valorisation du patrimoine,	Bac +2 , BTS Niveau 3	Bac de l'enseignement secondaire ou diplôme homologué IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Beatep	Filière Animation Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
Formateur en éducation à l'environnement,	Bac+2 , Deug/Dut	Bac de l'enseignement secondaire ou diplôme homologué IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
Chef de projet environnement Paléoenvironnementaliste	Bac+4 : maîtrise MST Bac+5 : magistère, diplôme d'ingénieur Dea en paléoenvironnement	Diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou diplôme scientifique ou technique national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années après le bac et figurant sur une liste établie par décret	Filière Technique Grade : ingénieur subdivisionnaire Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
Agent d'entretien et de valorisation des espaces naturels, agent de surveillance des espaces verts... Ouvrier de fouilles	Pas de diplôme	Aucun	Filière Technique Grade : agent d'entretien Mode d'accès : recrutement direct
		Titre ou diplôme homologué niveau V	Grade : agent technique Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves



Thème 6 : Développement local de la culture et de l'éducation

1 - Les principales appellations rencontrées pour le thème 6 sont :

- Agent de développement des services et pratiques
- Médiateur des arts et du patrimoine
- Médiateur du patrimoine en archéologie
- Médiateur du livre
- Agent de valorisation du patrimoine
- Initiateur aux activités culturelles (bibliothèque)
- Gardien de la mémoire vivante
- Animateur des techniques anciennes agricoles
- Coordonnateur de projet éducatif
- Accompagnateur en méthodologie de travail scolaire
- Accompagnateur péri-scolaire
- Animateur archives inter-collectivités
- Coordonnateur des activités péri-scolaires
- Accompagnateur civique

2 - Finalités de service et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

Les services rendus au titre de le " culture et de l'éducation " sont reconnus comme des vecteurs efficaces, qui favorisent le développement global des personnes et la prise de conscience collective d'appartenance à un groupe social.

Finalité de services : favoriser et développer l'accès aux savoirs et aux œuvres (et leur pratique) par la transmission d'un patrimoine et sa valorisation.

Il s'agit de services développés ayant pour vocation de toucher des publics nombreux et divers, de permettre de sensibiliser, d'éduquer, de former ces publics à des modes scientifiques et culturels divers par leur connaissance et leurs pratiques, et de permettre l'expression de tous. Il s'agit d'activités liées aux spectacles, aux patrimoines bâtis et vivants (la mémoire vivante, les espaces naturels), au livre et à la lecture, aux arts plastiques ; à la culture scientifique et technique ; à l'accompagnement pédagogique ; au péri-scolaire ; au tourisme culturel ...

Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
Agent de développement des savoirs ou agent de développement patrimonial, agent de développement culturel, développeur du tourisme rural, développeur de produits touristiques agent de valorisation du patrimoine écrit, initiateur aux activités culturelles, coordonnateur des activités péri-scolaires, accompagnateur civique,...	Bac à bac+2	Bac ou diplôme homologué au niveau IV	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves
	Beatep option médiateur culturel	Beatep	Filière Animation Grade: animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
	Bac à bac+3	Bac de l'enseignement général ou diplôme homologué au niveau IV (bac ou brevet de technicien)	Filière Culturelle Grade : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Mode d'accès : concours sur épreuves
		Bac et diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle dans l'une des spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation	Grade : assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques Mode d'accès : concours sur épreuves
	Titre ou diplôme sanctionnant un second cycle d'études supérieures	Grade : bibliothécaire Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : attaché de conservation du patrimoine Mode d'accès : concours sur épreuves	



<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
Agent de médiation des savoirs ou médiateur culturel, médiateur du patrimoine en archéologie, médiateur- gardien de la mémoire vivante, médiateur du patrimoine pour jeune public médiateur théâtre contemporain, cinéma, livre, agent de soutien aux pratiques musicales, médiateur d'accueil-biblio-orientateur	Bac à bac+2	Bac de l'enseignement secondaire ou diplôme homologué au niveau IV, diplôme national de 2ème cycle d'études supérieures ou diplôme homologué au niveau II	Filière Administrative Grade : rédacteur ou attaché Mode d'accès : concours sur épreuves
	Beatep option médiateur culturel	Beatep	Filière Animation Grade : animateur territorial Mode d'accès : concours sur épreuves
	Bac à bac+3	Bac ou diplôme homologué niveau VI Bac et diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle dans l'une des spécialités suivantes: Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation	 Titre ou diplôme sanctionnant un second cycle d'études supérieures

➔ **Concours de troisième voie : voir p.47**

Thème 7 : Développement d'autres services

1- Les principales appellations rencontrées pour le thème 7 sont :

- Assistant en développement de l'emploi
- Animateur de zones commerciales et artisanales
- Relais local emploi
- Assistant emploi-insertion
- Animateur information conseil
- Technicien conseil
- Conseiller à la création d'entreprises ou d'activités
- Animateur d'association de commerçants
- Technicien promotion développement
- Animateurs de réseaux locaux
- Agent de crédit solidaire
- Médiateur institutionnel
- Animateur NTIC
- Développeur de support multimédia
- Initiateur multimédia

2 - Finalités de service et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

De l'observation des activités développées ont été dégagées 2 finalités de service :

Des services à finalité économique :

- créés dans le cadre du développement économique des territoires
- dédiés aux professionnels (PME, artisans, commerçants, agriculteurs et groupements professionnels, filières, etc.)
- créés afin de développer et d'améliorer l'accompagnement individuel des entrepreneurs.

Des services transverses :

La principale famille de services repérée est celle dédiée aux technologies de l'Information et de la Communication qui vise la promotion de l'usage, la sensibilisation et l'initiation aux outils et ce, indépendamment de la finalité sociale à laquelle cette offre de services peut contribuer.



Titres et diplômes relatifs à ces activités et conditions d'accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale

<i>Emplois occupés</i>		<i>Débouchés statutaires</i>	
Configuration d'emplois	Diplôme conseillé pour exercer l'emploi	Diplôme réglementairement requis	Débouchés statutaires
1) Services à finalité économique Assistant en développement de l'emploi, relais local emploi, assistant emploi-insertion, animateur information-conseil, animateur d'associations de commerçants, d'artisans, animateur de zones commerciales et artisanales,...	De bac à bac+4	Bac ou diplôme homologué au niveau IV	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves
		Diplôme national de 2ème cycle d'études supérieures ou diplôme homologué au niveau II	Grade : Attaché Mode d'accès : concours sur épreuves
Technicien conseil, technicien développement promotion	Bac à bac+2	Bac ou diplôme homologué au niveau IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves Grade : contrôleurs de travaux Mode d'accès : concours sur épreuves
2) Services transverses Animateur NTIC Développeur de support multimédia Initiateur multimédia	Bac+2, DEUG information/communication ; DUT ; BTS informatique	Bac ou diplôme homologué au niveau IV	Filière Technique Grade : technicien territorial Mode d'accès : concours sur titres avec épreuves
		Bac à bac+3	Filière Administrative Grade : rédacteur Mode d'accès : concours sur épreuves Grade : attaché Mode d'accès : concours sur épreuves

Emplois jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?



Les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale

et les conditions générales d'accès

Filière Administrative

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Administrateur	n° 87-1097 du 30/12/87 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	L'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration	CNFPT - Siège
	Attaché	n° 87-1099 du 30/12/87 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national de 2ème cycle d'études supérieures ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique	CNFPT Délégations régionales (DR)
	Secrétaire de mairie	n° 87-1103 du 30/12/87 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme de fin de 1er cycle d'enseignement supérieur ou diplôme homologué au niveau III	CDG
B	Rédacteur	n° 95-25 du 10/01/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac de l'enseignement secondaire ou diplôme homologué au niveau IV	CDG
C	Adjoint administratif	n° 87-1109 du 30/12/87 modifié	concours externe sans condition de diplôme ou concours interne		CDG ou collectivités non affiliées
	Agent administratif	n° 87-1110 du 31/12/87	pas de concours ni de condition de diplôme		

Filière Technique

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Ingénieur en chef De 1ère catégorie	n° 90-126 du 09/02/90 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Titre ou diplôme figurant sur une liste fixée par décret	CNFPT - Siège
	Ingénieur subdivisionnaire		concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Titres ou diplômes fixés par décret	CNFPT Délégations régionales
B	Technicien	n° 95-29 du 10/01/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac ou titre français admis réglementairement en dispense du bac. pour l'inscription dans les universités ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique	CNFPT Délégations régionales
	Contrôleur de travaux	n° 95-952 du 25/08/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac de l'enseignement secondaire ou diplôme homologué au niveau IV	CNFPT Délégations régionales
C	Agent de maîtrise	n° 88-547 du 06/05/88 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Titre ou diplôme homologué au niveau V	CDG ou collectivités non affiliées
	Agent technique (agent technique et agent technique qualifié)	n° 88-554 du 06/05/88 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Pour agent technique : certificat attestant la poursuite des études jusqu'à la classe de cinquième incluse ou diplôme homologué au niveau V bis Pour agent technique qualifié : deux titres ou diplômes homologués au niveau V délivrés dans des spécialités différentes ou un titre ou diplôme homologué au niveau V délivré avec une mention complémentaire ou dans deux options différentes ou un titre ou diplôme homologué au niveau V classé dans les groupes 26 et 27	CDG ou collectivités non affiliées
	Conducteur de véhicules	n° 88-555 du 06/05/88 modifié	pas de concours ni de condition de diplôme	Permis B tourisme	
	Agent de salubrité	n° 88-553 du 06/05/88 modifié	examen d'aptitude aux fonctions d'agent de désinfection		CDG ou collectivités non affiliées
	Agent d'entretien	n° 88-552 du 06/05/88 modifié	pas de concours ni de condition de diplôme		
	Gardien d'immeuble	n° 99-391 du 19/05 99	concours externe avec conditions de diplôme ou concours interne	Qualification professionnelle niveau V, brevet, brevet des collèges ou titre ou diplôme niveau V	CDG ou collectivités non affiliées

Les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

et les conditions générales d'accès

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèques)

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Conservateur de bibliothèques	n° 91-841 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou diplôme de même niveau ou avoir satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de l'Ecole nationale des chartes (concours réservé aux chartistes)	CNFPT - Siège
	Conservateur du patrimoine	n° 91-839 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou diplôme de même niveau ou pour la spécialité archives, avoir satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de l'Ecole nationale des chartes (concours réservé aux chartistes)	CNFPT - Siège
	Bibliothécaire	n° 91-845 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique	CNFPT Délégations régionales
	Attaché de conservation du patrimoine	n° 91-843 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique	CNFPT Délégations régionales
B	Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	n° 91-847 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac et diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle dans l'une des spécialités ou diplôme de premier cycle d'études supérieures	CNFPT Délégations régionales
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	n° 95-33 du 10/01/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac de l'enseignement général ou diplôme homologué au niveau IV.	CNFPT Délégations régionales
C	Agent qualifié du patrimoine	n° 91-853 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Titre ou diplôme homologué au niveau V.	CDG ou collectivités non affiliées
	Agent du patrimoine	n° 91-854 du 02/09/91 modifié	pas de concours ni de condition de diplôme		

Filière Culturelle (Enseignement artistique)

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique (1ère catégorie et 2ème catégorie)	n° 91-855 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	<p>1ère catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la spécialité musique : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires nationaux de région - Pour la spécialité arts plastiques : diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant sur une liste fixée par décret ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre <p>2ème catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la spécialité musique : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat - Pour la spécialité arts plastiques : diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant sur une liste fixée par décret ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre 	CNFPT - Siège
	Professeur d'enseignement artistique	n° 91-857 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les spécialités musique et danse : certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de danse contrôlées par l'Etat - Pour la spécialité arts plastiques : diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant sur une liste fixée par décret ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre - Pour la spécialité art dramatique : certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat obtenu dans la discipline art dramatique 	CNFPT Délégations régionales

Les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

et les conditions générales d'accès

Filière Culturelle (Enseignement artistique)

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
B	assistant spécialisé d'enseignement artistique	n° 91-859 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les spécialités musique et danse : diplôme d'Etat de professeur de musique ou de danse ou diplôme universitaire de musicien intervenant - Pour la spécialité arts plastiques : diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à deux années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau III des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre 	CNFPT Délégations régionales
	Assistant d'enseignement artistique	n° 91-861 du 02/09/91 modifié	concours externe avec condition de diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la spécialité musique : admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse ou médaille d'or ou premier prix, niveau préparatoire supérieur, d'un conservatoire national de région ou d'une école nationale de musique ou diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire national de région ou une école nationale de musique ou admissibilité au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou au diplôme d'Etat de musique (les épreuves des examens ou concours doivent concerner la discipline choisie par le candidat) - Pour la spécialité arts plastiques : bac d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les facultés ou certificat d'études d'arts plastiques. - Pour la spécialité art dramatique : diplôme ou attestation d'études délivré (e) par un établissement d'enseignement supérieur de l'art dramatique contrôlé par l'Etat 	CNFPT Délégations régionales

Filière Sociale, Médico-sociale et Médico-technique

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Médecin	n° 92-851 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le concours de généraliste : diplôme d'Etat de docteur en médecine - Pour le concours de spécialiste : diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifier d'un diplôme ou d'un certificat d'études spécialisées 	CDG ou collectivités non affiliées
	Biologiste, vétérinaire et pharmacien	n° 92-867 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie	CDG ou collectivités non affiliées
	Psychologue	n° 92-853 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Licence et maîtrise en psychologie ou licence en psychologie obtenue conformément à la réglementation antérieure au décret n°66-412 du 22 juin 1966 (et diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ou titre figurant sur la liste des titres exigés pour l'accès aux concours sur titres ouverts pour le recrutement des agents du corps homologué de la fonction publique hospitalière) ou diplômes étrangers reconnus équivalents ou diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris	CDG ou collectivités non affiliées
	Coordinatrice de crèches	n° 92-857 du 28/08/92 modifié	concours interne avec condition d'ancienneté et de grade	Diplôme ou titre mentionné à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique ou autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code	CDG ou collectivités non affiliées
	Conseiller socio-éducatif (1)	n° 92-841 du 28/08/92 modifié	concours interne avec condition d'ancienneté et de grade		CDG
	Sage-femme	n° 92-855 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme		CDG ou collectivités non affiliées

Filière Sociale, Médico-sociale et Médico-technique

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
B	Assistant médico-technique	n° 92-871 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Titre ou diplôme figurant sur une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé de la santé ou diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie ou brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	CDG ou collectivités non affiliées
	Assistant socio-éducatif	n° 92-843 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	- Pour la spécialité assistance de service social : diplôme d'Etat d'assistant de service social - Pour la spécialité éducation spécialisée : diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - Pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale : diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale	CDG ou collectivités non affiliées
	Educateur de jeunes enfants	n° 95-31 du 10/01/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	CDG ou collectivités non affiliées
	Infirmier	n° 92-861 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme d'Etat d'infirmier ou diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou autorisation d'exercer la profession d'infirmier ou titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la santé	CDG ou collectivités non affiliées
	Moniteur éducateur	n° 92-847 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	CDG ou collectivités non affiliées
	Puéricultrice	n° 92-859 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme d'Etat de puéricultrice ou titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la santé	CDG ou collectivités non affiliées
	Rééducateur	n° 92-863 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue ou diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ou diplôme d'Etat d'ergothérapeute ou diplôme d'Etat de psychomotricien ou certificat de capacité d'orthophoniste institué par le décret du 10 novembre 1966 ou brevet de technicien supérieur de diététicien ou diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option diététique ou autorisation d'exercer ou titre de qualification admis comme équivalent figurant sur une liste établie par le ministre chargé de la santé	CDG ou collectivités non affiliées

Les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

et les conditions générales d'accès

Filière Sociale, Médico-sociale et Médico-technique

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
C	Auxiliaire de puériculture	n° 92-865 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947	CDG ou collectivités non affiliées
	Agent spécialisé des écoles maternelles	n° 92-850 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	CDG ou collectivités non affiliées
	Aide médico-technique	n° 92-873 du 28/08/92 modifié	pas de concours ni de condition de diplôme		
	Agent social qualifié	n° 92-849 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 et figurant sur une liste établie par décret	CDG ou collectivités non affiliées
	Agent social		pas de concours ni de condition de diplôme		
	Auxiliaire de soins	n° 92-866 du 28/08/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignant ou certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau V et délivré dans une discipline à caractère médico-social ou avoir satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	CDG ou collectivités non affiliées

Filière Sportive

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Conseiller des activités physiques et sportives	n° 92-364 du 01/04/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le bac ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique	CNFPT Délégations régionales
B	Educateur des activités physiques et sportives	n° 95-27 du 10/01/95 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Bac d'enseignement général ou titre ou diplôme homologué au moins au niveau IV	CNFPT Délégations régionales
C	Opérateur des activités physiques et sportives	n° 92-368 du 01/04/92 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Titre ou diplôme homologué au moins au niveau V	CDG ou collectivités non affiliées

Filière Animation

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
B	Animateur	n° 97-701 du 31/05/97 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse	CDG
C	Adjoint d'animation	n° 97-699 du 31/05/97 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien	CDG ou collectivités non affiliées
	Agent d'animation	n° 97-697 du 31/05/97 modifié	pas de concours ni de condition de diplôme		

Filière Sapeurs pompiers professionnels

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
A	Capitaine, Commandant, lieutenant colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels	n° 90-853 du 25/09/90 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	Diplôme de niveau II figurant sur une liste établie par arrêté	Direction de la sécurité civile
	Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels	n° 2000-1008 du 16/10/00	concours avec condition d'âge et condition d'exercice de la médecine ou de la pharmacie en France	Justifier des conditions d'exercice de la médecine ou de la pharmacie en France	Décret non publié
B	Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels	n° 90-852 du 25/09/90 modifié	concours externe avec condition de diplôme ou concours interne	D.U.T. - option hygiène et sécurité ou diplôme équivalent dont la liste est fixée par arrêté ministériel.	Direction de la sécurité civile
	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels	n° 2000-1009 du 16/10/00	concours avec condition de diplôme	DE d'infirmier ou autorisation d'exercer ou diplôme équivalent dont la liste est fixée par arrêté ministériel.	Décret non publié
C	Sapeur-pompier professionnel non officier	n° 90-851 du 25/09/90 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Brevet d'études du 1er cycle, brevet des collèges ou diplôme national du brevet ou titre ou diplôme homologué au niveau V.	Services départementaux d'incendie et de secours

Filière Police municipale et Garde champêtre

Cat	Cadres d'emplois	Décrets portant statut particulier	Modalités d'accès	Titres ou diplômes requis au concours externe	Etablissement organisant le concours
B	Chef de service de police municipale	n° 2000-43 du 20/01/00	concours externe avec condition de diplôme	Bac. de l'enseignement secondaire ou diplôme de niveau IV.	CNFPT Délégations régionales
C	Agent de police municipale	n° 94-732 du 24/08/94 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Titre ou diplôme homologué au niveau V de l'enseignement technologique.	CDG ou collectivités non affiliées
	Garde champêtre	n° 94-731 du 24/08/94 modifié	concours externe avec condition de diplôme	Titre ou diplôme homologué au niveau V de l'enseignement technologique.	CDG ou collectivités non affiliées

Projet de décret concernant la 3^e voie d'accès à la Fonction Publique Territoriale

- 1 - Pour les actions liées au développement du sport, des loisirs et du tourisme ou d'activités ayant trait à la gestion administrative, financière ou comptable, à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel ou de tourisme, un projet de décret prévoit un troisième concours pour l'accès au **cadre d'emplois des rédacteurs**. Ce concours devrait être ouvert aux candidats justifiant l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles citées ci-dessus.
- 2 - Pour les activités liées à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, un projet de décret prévoit un troisième concours pour l'accès **au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des animateurs territoriaux**. Ce concours devrait être ouvert aux candidats justifiant l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles citées ci-dessus.
- 3 - Pour les activités de développement culturel, éducatif ou patrimonial dans les établissements ou structures à vocation culturelle ou éducative, un projet de décret prévoit un troisième concours pour l'accès au **cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**. Ce concours devrait être ouvert aux candidats justifiant l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles citées ci-dessus.

Pour les activités de développement culturel ou du patrimoine, un projet de décret prévoit un troisième concours pour l'accès **au cadre d'emplois des agents territoriaux qualifiés du patrimoine**. Ce concours devrait être ouvert aux candidats justifiant l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles citées ci-dessus.

- 4 - D'autres cadres d'emplois appartenant à différentes filières seront prochainement également accessibles par cette troisième voie.

Pour tout renseignement, s'adresser aux délégations régionales du CNFPT ou aux Centres de gestion dans chaque département (voir annexe 4).

Emplois jeunes

Quel accès à l'emploi public territorial ?

4

Annexes

Les adresses du CNFPT

le siège

SERVICES CENTRAUX

10-12 rue d'Anjou
75381 Paris cedex 08
Tél. : 01 55 27 44 00
Fax : 01 55 27 44 01
E-mail : www.cnfpt.fr

les écoles et l'institut

ECOLE NATIONALE D'APPLICATION DES CADRES TERRITORIAUX D'ANGERS

Rue du Nid de Pie
BP 62020
49016 Angers cedex
Tél. : 02 41 22 41 22
Fax : 02 41 73 27 70

ECOLE NATIONALE D'APPLICATION DES CADRES TERRITORIAUX DE MONTPELLIER

76, place de la Révolution Française
34965 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 99 76 76
Fax : 04 67 99 76 00

ECOLE NATIONALE D'APPLICATION DES CADRES TERRITORIAUX DE NANCY

3, boulevard d'Austrasie
BP 442
54001 Nancy cedex
Tél. : 03 83 19 22 22
Fax : 03 83 19 22 19

ANTENNE DE DUNKERQUE

1-7, place de la république
59140 Dunkerque
Tél : 03 28 51 32 10
Fax : 03 28 66 13 26

INSTITUT NATIONAL DES ETUDES TERRITORIALES

5, rue du Parchemin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 15 52 64
Fax : 03 88 15 52 80

les délégations

ALSACE-MOSELLE

5, rue des Récollets
BP 54093
57040 Metz cedex 1
Tél. : 03 87 39 97 40
Fax : 03 87 39 97 69

AQUITAINE

Immeuble « Le Guyenne »
7 A, terrasse Front du Médoc
33075 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 99 93 50
Fax : 05 56 96 07 07

AUVERGNE

23, place Delille - BP 397
63011 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 91 21 38
Fax : 04 73 92 54 34

BOURGOGNE

33, rue de Montmuzard
BP 1552
21032 Dijon cedex
Tél. : 03 80 72 31 45
Fax : 03 80 74 44 64

BRETAGNE

Parc Innovation de Bretagne Sud
CP 58
56038 Vannes cedex
Tél. : 02 97 47 71 00
Fax : 02 97 47 71 19

CENTRE

6, rue de l'Abreuvoir
BP 33
45015 Orléans cedex
Tél. : 02 38 78 94 94
Fax : 02 38 81 29 40

CHAMPAGNE ARDENNE

BP 3046
10012 Troyes cedex
Tél. : 03 25 83 10 60
Fax : 03 25 83 10 61

les délégations

CORSE

57, avenue de Verdun
Route de Salaris
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 50 45 00
Fax : 04 95 50 45 10

FRANCHE-COMTE

3 bis, rue Bouilloche
BP 2087
25051 Besançon cedex
Tél. : 03 81 41 98 49
Fax : 03 81 41 98 30

LANGUEDOC ROUSSILLON

337, rue des Apothicaires
Parc Euromédecine
34196 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 61 77 77
Fax : 04 67 41 24 77

LIMOUSIN

Chéops 87
55, rue de l'ancienne Ecole
Normale d'Instituteurs
BP 339
87009 Limoges cedex
Tél. : 05 55 30 08 70
Fax : 05 55 30 08 89

LORRAINE

39, rue de Beauregard
BP 3604
54016 Nancy cedex
Tél. : 03 83 95 51 51
Fax : 03 83 98 09 79

MIDI PYRENEES

9, rue Alex Coutet
BP 1012
31023 Toulouse cedex 1
Tél. : 05 62 11 38 00
Fax : 05 62 11 38 11

NORD PAS DE CALAIS

10, rue Meurein
BP 2020
59012 Lille cedex
Tél. : 03 20 15 69 69
Fax : 03 20 15 69 70

BASSE NORMANDIE

117, avenue de Cambridge
CITIS
14209 Hérouville Saint Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 50
Fax : 02 31 46 20 51

HAUTE NORMANDIE

20, Quai Gaston Boulet
BP 4072
76022 Rouen cedex
Tél. : 02 35 98 24 30
Fax : 02 35 71 20 69

PAYS DE LA LOIRE

19, rue des Arènes
BP 5217
49052 Angers cedex 02
Tél. : 02 41 24 26 26
Fax : 02 41 24 26 27

PICARDIE

Site Friant
190, avenue du Général Foy
80011 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 33 78 20
Fax : 03 22 33 78 22

POITOU CHARENTES

13, rue Saint-Hilaire
BP 384
86010 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 50 34 34
Fax : 05 49 88 67 70

PROVENCE ALPES

CÔTE-D'AZUR

Chemin de la Planquette
BP 125
83957 La Garde cedex
Tél. : 04 94 08 96 00
Fax : 04 94 08 96 50

RHÔNE-ALPES GRENOBLE

Domaine Universitaire
440, rue des Universités
BP 51
38402 Saint Martin d'Hères
Tél. : 04 76 15 01 00
Fax : 04 76 51 16 05

RHÔNE-ALPES LYON

18, rue Edmond Locard
69322 Lyon cedex 05
Tél. : 04 72 32 43 00
Fax : 04 72 32 43 43

ÎLE-DE-FRANCE

PREMIERE COURONNE

145, rue Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél 01 41 83 30 00
Fax : 01 41 83 30 10

ÎLE-DE-FRANCE

GRANDE COURONNE

11, rue Boileau
78008 Versailles cedex
Tél. : 01 39 49 64 00
Fax : 01 39 50 56 26

GUYANE

36, avenue Pasteur
BP 493
97332 Cayenne cedex
Tél. : 00 594 29 68 00
Fax : 00 594 29 68 07

GUADELOUPE

30, Boulevard Félix Eboué
BP 575
97108 Basse-Terre cedex
Tél. : 00 590 99 07 70
Fax : 00 596 63 17 78

MARTINIQUE

Croix de Bellevue
Avenue Condorcet
BP 674
97207 Fort de France cedex
Tél. : 00 596 70 20 70
Fax : 00 596 63 84 92

REUNION

4, rue Camille Vergoz
BP 822
97476 Saint-Denis-de-la-Réunion cedex
Tél. : 00 262 90 28 28
Fax : 00 262 90 28 00

Liste des Centres de gestion

01 - AIN

Maison des Communes
119, chemin de Bellevue
01960 PERONNA
Tél. : 04 74 32 13 81
Fax : 04 74 21 76 44
Se-mail : cdg01@wanadoo.fr

02 - AISNE

136, ter rue Pasteur - BP 76
02302 CHAUNY CEDEX
Tél. : 03 23 52 01 52
Fax : 03 23 39 58 12
site internet : www.cdg02.fr
e-mail : jlanglois@cdg02.fr

03 - ALLIER

Château de Bellevue - BP 59
03402 YZEURE CEDEX
Tél. : 04 70 48 21 00
Fax : 04 70 44 85 61
code minitel : 36 15 CDG 03

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

31, rue Frédéric Mistral
04130 VOLX
Tél. : 04 92 70 13 00
Fax : 04 92 70 13 01
e-mail : courrier@cdg04.fr

05 - HAUTES-ALPES

55 bis, avenue Jean Jaurès
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 53 29 10
Fax : 04 92 53 29 11

06 - ALPES-MARITIMES

33, avenue Henri Lantelme
BP 169
06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tél. : 04 92 27 34 34
Fax : 04 92 27 34 35
code minitel : 36 15 CDG 06
e-mail : cdg06@wanadoo.fr

07 - ARDECHE

Résidence Le Parc Vivarais
Rue Baptiste Marcet - BP 187
07204 AUBENAS CEDEX
Tél. : 04 75 35 68 10
Fax : 04 75 35 37 93

08 - ARDENNES

Maison de la Fonction Publique
Territoriale
30, rue de la Gravière - BP 5189
08109 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
Tél. : 03 24 33 88 00
Fax : 03 24 33 35 94
site internet : www.aditel08.asso.fr
e-mail : cdgft08@wanadoo.fr

09 - ARIEGE

4, avenue Raoul Lafagette -
Montgauzy
09000 FOIX
Tél. : 05 34 09 32 40
Fax : 05 34 09 30 88

10 - AUBE

37, rue de la Paix
10000 TROYES
Tél. : 03 25 73 58 01
Fax : 03 25 73 83 01

11 - AUDE

Centre Administratif Départemental
Maison des Communes
11855 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél. : 04 68 11 65 40
Fax : 04 68 11 65 48

12 - AVEYRON

33, avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 73 61 60
Fax : 05 65 73 61 61

13 - BOUCHES-DU-RHONE

Rue du Château de l'Horloge
13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
Tél. : 04 42 29 65 85
Fax : 04 42 29 78 74

14 - CALVADOS

56, rue Bicoquet
14052 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 15 50 20
Fax : 02 31 85 98 76

15 - CANTAL

44, boulevard du Pont-Rouge
15013 AURILLAC CEDEX
Tél. : 04 71 46 80 10
Fax : 04 71 46 80 15
e-mail : cdg15@wanadoo.fr

16 - CHARENTE

26, rue Denis Papin - BP 370
16008 ANGOULEME CEDEX
Tél. : 05 45 69 70 02
Fax : 05 45 95 35 89

17 - CHARENTE-MARITIME

70 bis, avenue Guiton
17028 LA ROCHELLE CEDEX
Tél. : 05 46 27 47 00
Fax : 05 46 67 29 11
e-mail : cdg17@wanadoo.fr

18 - CHER

BP 2001
18026 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 50 82 50
Fax : 02 48 50 37 59
site internet : www.cdg18.fr
e-mail : cdg18@wanadoo.fr

19 - CORREZE

Résidence Clémenceau
1, rue des Récollets
19000 TULLE
Tél. : 05 55 26 77 09
Fax : 05 55 26 70 52

2A - CORSE-DU-SUD

18, cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 51 07 26
Fax : 04 95 21 60 75

2B - HAUTE-CORSE

1, rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA
Tél. : 04 95 32 33 65
Fax : 04 95 31 10 75

Liste des Centres de gestion

22 - COTES-D'ARMOR

Maison des Communes
2 bis, rue du Parc
22015 SAINT-BRIEUC CEDEX
Tél. : 02 96 62 75 00
Fax : 02 96 61 01 55
e-mail : cdg22@wanadoo.fr

23 - CREUSE

Résidence Chabrières - BP 285
23006 GUERET CEDEX
Tél. : 05 55 51 90 20
Fax : 05 55 51 90 26
e-mail : cdgft23@wanadoo.fr

24 - DORDOGNE

Maison des Communes
Boulevard de Saltgourde
Marsac sur L'Isle - BP 108
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Tél. : 05 53 02 87 00
Fax : 05 53 07 05 59
e-mail : cdg24@perigord.com

25 - DOUBS

21, rue de l'Etuve - BP 416
25208 MONTBELIARD CEDEX
Tél. : 03 81 99 36 36
Fax : 03 81 32 23 94
e-mail : cdg25@wanadoo.fr

26 - DROME

Allée André Revol - Ile Girodet
26500 BOURG-LES-VALENCE
Tél. : 04 75 82 01 30
Fax : 04 75 42 39 40

27 - EURE

Hôtel du Département
Boulevard Georges Chauvin - BP 276
27002 EVREUX CEDEX
Tél. : 02 32 39 25 08
Fax : 02 32 31 35 77
e-mail : cdg27@wanadoo.fr

28 - EURE-ET-LOIR

99, avenue Maurice Maunoury -
BP 29
28600 LUISANT
Tél. : 02 37 91 43 40
Fax : 02 37 30 87 44
e-mail : cdg.doc@wanadoo.fr
site-internet : www.maires28.asso.fr

29 - FINISTERE

7, boulevard du Finistère
29336 QUIMPER CEDEX
Tél. : 02 98 64 11 30
Fax : 02 98 64 11 59
code minitel : 36 15 CDG 29
e-mail : cdg29@cdg29.fr

30 - GARD

La Maison des Communes
281, chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
Tél. : 04 66 38 86 86
Fax : 04 66 38 86 87
code minitel : 36 14 CDG 30
e-mail : cdg30@wanadoo.fr

31 - HAUTE-GARONNE

1, rue Marconi - BP 4424
31405 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : 05 61 34 20 94
Fax : 05 61 54 71 52
e-mail : cdg31@wanadoo.fr

32 - GERS

Maison des Communes
41, rue Jeanne d'Albret - BP 2
32001 AUCH CEDEX
Tél. : 05 62 60 15 00
Fax : 05 62 63 42 58
code minitel : 36 15 CDG 32
e-mail : accueil@cdg32.fr

33 - GIRONDE

Immeuble Emeraude
Rue du Cardinal Richaud
33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 11 94 30
Fax : 05 56 11 94 44
code minitel : 36 15 CDG 33

34 - HERAULT

2, rue Edmond Lautard
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. : 04 67 04 38 80
Fax : 04 67 52 43 82

35 - ILLE-ET-VILAINE

Maison des Communes
Espace performance - 3 Bât. T
35769 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Tél. : 02 99 23 31 00
Fax : 02 99 23 38 00
code minitel : 36 15 CDG35
e-mail : cdg35@wanadoo.fr

36 - INDRE

77, avenue John Kennedy
36000 Chateauroux
Tél. : 02 54 34 18 20
Fax : 02 54 22 97 42

37 - INDRE-ET-LOIRE

6, rue de la Préfecture - BP 4135
37041 TOURS CEDEX
Tél. : 02 47 60 85 00
Fax : 02 47 60 85 01
e-mail : cdg37@wanadoo.fr

38 - ISERE

228, cours de la Libération
38030 GRENOBLE CEDEX 2
Tél. : 04 76 33 20 33
Fax : 04 76 33 20 40
e-mail : cdg38@wanadoo.fr

39 - JURA

2, rue de l'Egalité - BP 86
39303 CHAMPAGNOLE
Tél. : 03 84 53 06 39
Fax : 03 84 52 38 44
e-mail : secretariat.général@cdg39.fr

40 - LANDES

Immeuble "Les Violettes"
1, rue Bellocq - BP 3
40501 SAINT-SEVER CEDEX
Tél. : 05 58 76 10 66
Fax : 05 58 76 37 34
e-mail : cdg40@wanadoo.fr

Liste des Centres de gestion

41 - LOIR-ET-CHER

Centre Administratif
34, avenue Maunoury
41011 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 56 28 50
Fax : 02 54 56 28 55

42 - LOIRE

24, rue d'Arcole
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 42 67 20
Fax : 04 77 25 81 60

43 - HAUTE-LOIRE

Maison des Communes
46, avenue de la Mairie
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
Tél. : 04 71 05 37 20
Fax : 04 71 09 20 35
e-mail : cdgfp43@wanadoo.fr

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

10, boulevard de la Loire
BP 66225
44262 NANTES CEDEX 2
Tél. : 02 40 20 00 71
Fax : 02 40 89 00 65
e-mail : cdg44@wanadoo.fr

45 - LOIRET

1, rue Eugène Vignat
BP 1249
45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél. : 02 38 62 05 06
Fax : 02 38 62 17 89

46 - LOT

182-190, quai Cavaignac
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 23 00 95
Fax : 05 65 23 00 99

LOT-ET-GARONNE

53, rue Cartou
47901 AGEN CEDEX 9
Tél. : 05 53 48 00 70
Fax : 05 53 48 00 71
e-mail : cdg47@wanadoo.fr

48 - LOZERE

2 bis, boulevard Théophile Roussel
48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 30 03
Fax : 04 66 49 36 02
e-mail : cdg 48.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

Maison des Maires
9, rue du Clon
49000 ANGERS
Tél. : 02 41 24 18 80
Fax : 02 41 24 18 99
code minitel : 36 15 CDG 49

50 - MANCHE

15, rue des Courtils
BP 524
50004 SAINT-LO
Tél. : 02 33 57 54 82
Fax : 02 33 57 07 07
code minitel : 36 15 CDG 50
e-mail : cdg50@wanadoo.fr

51 - MARNE

11, rue Carnot - BP 105
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Tél. : 03 26 69 44 00
Fax : 03 26 70 59 36

52 - HAUTE-MARNE

9, rue de la Maladière BP 159
52005 CHAUMONT CEDEX
Tél. : 03 25 35 33 20
Fax : 03 25 35 33 21
e-mail : cdg52@wanadoo.fr

53 - MAYENNE

91, avenue Robert Buron
BP 2049
53020 LAVAL CEDEX
Tél. : 02 43 59 09 09
Fax : 02 43 53 16 74

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

61, rue Emile Bertin
54036 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 90 61 00
Fax : 03 83 90 61 09

55 - MEUSE

92, rue des Capucins
BP 54
55202 COMMERCY CEDEX
Tél. : 03 29 91 44 35
Fax : 03 29 91 52 54

56 - MORBIHAN

6 bis, rue Olivier de Clisson
BP 161
56005 VANNES CEDEX
Tél. : 02 97 68 16 00
Fax : 02 97 68 16 01
code minitel : 36 15 CDG 56
e-mail : cdg56@wanadoo.fr

57 - MOSELLE

16, rue de l'Hôtel de Ville
BP 50229
57952 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
Tél. : 03 87 65 27 06
Fax : 03 87 50 69 32
code minitel : 36 14 CDG 57
e-mail : cdg57@wanadoo.fr

58 - CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

1, rue de Coblençe - BP 3
58028 NEVERS CEDEX
Tél. : 03 86 71 66 10
Fax : 03 86 59 20 91

59 - NORD

Maison de la Fonction Publique
Territoriale
14, rue Jeanne Maillote
BP 1222
59013 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 15 80 40
Fax : 03 20 57 74 48

60 - OISE

11, rue du Général Leclerc
BP 20807
60008 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 03 44 06 22 60
Fax : 03 44 45 04 44
code minitel : 36 15 CDG 60
site internet : www.adico.org
e-mail : direction@adico.org

Liste des Centres de gestion

61 - ORNE

Pôle d'Ecouves - Alençon Nord
Rue de Gâtel 61250 Valframbert -
BP 39
61002 ALENCON CEDEX
Tél. : 02 33 80 48 00
Fax : 02 33 29 02 82
code minitel : 36 15 CDG 61
e-mail : cdg.61@wanadoo.fr

62 - PAS-DE-CALAIS

220, avenue de la Libération
B.P. 67
62702 BRUAY-LA-BUISSIERE CEDEX
Tél. : 03 21 52 99 50
Fax : 03 21 62 01 00

63 - CENTRE DE GESTION DU PUY- DE-DOME

Parc Technologique La Pardieu
7, rue Condorcet
63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04 73 28 59 80
Fax : 04 73 28 59 81

64 - PYRENEES-ATLANTIQUES

Rue Paul et Henry Courteault
Maison des Communes
BP 609
64006 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 84 40 40
Fax : 05 59 84 11 98
site internet : www.cdg-64.fr
e-mail : info@cdg-64.fr

65 - HAUTES-PYRENEES

2, rue Théophile Gautier
65600 SEMEAC
Tél. : 05 62 38 92 50
Fax : 05 62 36 60 58

66 - PYRENEES-ORIENTALES

39, avenue Maréchal Joffre
BP 1
66901 PERPIGNAN CEDEX
Tél. : 04 68 52 34 34
Fax : 04 68 52 64 28
e-mail : cdg66@wanadoo.fr

67 - BAS-RHIN

12, avenue Robert Schuman
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03 88 10 34 64
Fax : 03 88 10 34 60
code minitel : 36 14 CDG 67
site internet : www.cdg67.fr
e-mail : cdg67@cdg67.fr

68 - HAUT-RHIN

22, rue Wilson
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 20 36 00
Fax : 03 89 20 36 29
e-mail : cdg68@calixo.net

69 - RHÔNE

18, rue Edmond Locard
69322 LYON CEDEX 5
Tél. : 04 72 38 49 50
Fax : 04 72 38 49 79
code minitel : 36 14 CDG 69

70 - HAUTE-SAONE

1, rue Paul Petitclerc
70000 VESOUL
Tél. : 03 84 76 78 01
Fax : 03 84 76 30 45

71 - SAONE-ET-LOIRE

6, rue de Flacé
71018 MACON
Tél. : 03 85 21 19 19
Fax : 03 85 21 19 10
e-mail : cdg71@wanadoo.fr

72 - SARTHE

3, rue Paul Beldant
72014 LE MANS CEDEX
Tél. : 02 43 24 25 72
Fax : 02 43 77 17 85

73 - SAVOIE

Immeuble Omega
53, rue de la République
73000 BARBERAZ
Tél. : 04 79 70 22 52
Fax : 04 79 70 84 84

74 - HAUTE-SAVOIE

Centre Bonlieu
Galerie Supérieure (niveau 3)
1, rue Jean Jaurès
B.P. 118
74003 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 51 98 50
Fax : 04 50 51 98 69
code minitel : 36 15 CDG 74
site internet : www.cdg74.fr
e-mail : cdg74@cdg74.fr

76 - SEINE-MARITIME

3440, route de Neufchâtel
BP 72
76233 BOIS-GUILLAUME CEDEX
Tél. : 02 35 59 71 11
Fax : 02 35 59 94 63
code minitel : 36 15 CDG 76
e-mail : cdgfpt76@wanadoo.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 14 17 00
Fax : 01 64 14 17 50
site internet : www.cdg77.fr
e-mail : cdg77@wanadoo.fr

78-91-95 - CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE- COURONNE

15, rue Boileau
78008 VERSAILLES CEDEX
Tél. : 01 39 49 63 00
Fax : 01 39 02 27 26
code minitel : 36 15 CIG 78
e-mail : cigversailles@cigversailles.fr
site internet : www.cigversailles.fr

79 - DEUX-SEVRES

7, rue Chaigneau
BP 30
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
Tél. : 05 49 06 08 50
Fax : 05 49 06 08 59
code minitel : 36 15 CDG 79
site internet : www.cdg79.fr

Liste des Centres de gestion

80 - SOMME

32, rue Lavalard
BP 2604
80026 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 05 19
Fax : 03 22 91 05 94

81 - TARN

1, rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. : 05 63 38 35 76
Fax : 05 63 38 22 61
e-mail : cdg81@free.fr

82 - TARN-ET-GARONNE

23, boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 62 00
Fax : 05 63 21 62 01
site internet : www.cdg82.fr

83 - VAR

Immeuble "Les Myrtes" bât A
Avenue Roger Salengro
BP 130
83957 LA GARDE CEDEX
Tél. : 04 94 08 63 40
Fax : 04 94 21 45 88
e-mail : direction.cdg83@libertysurf.fr

84 - VAUCLUSE

Résidence LE MERCURE
Avenue Alphonse Daudet
84130 LE PONTET
Tél. : 04 90 31 35 57
Fax : 04 90 31 32 74
e-mail : cdg84@wanadoo.fr

85 - VENDEE

Maison des Communes
45, boulevard des Etats-Unis
BP 239
85006 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. : 02 51 44 50 60
Fax : 02 51 37 00 66
code minitel : 36 14 CDG 85
site internet : www.cdg85.fr
e-mail :
maison.des.communes85@wanadoo.fr

86 - VIENNE

33, rue des Deux Communes
BP 63
86180 BRUXEROLLES
Tél. : 05 49 45 13 16
Fax : 05 49 45 13 15

87 - HAUTE-VIENNE

55, rue de l'Ancienne Ecole Normale
d'Instituteurs
BP 339
87009 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 30 08 40
Fax : 05 55 30 08 59

88 - VOSGES

28, rue de la Clé d'Or
88000 EPINAL
Tél. : 03 29 35 77 23
Fax : 03 29 35 50 72
e-mail : cdg88@fitech.fr

89 - YONNE

16, boulevard Lyautey
BP 86
89011 AUXERRE CEDEX
Tél. : 03 86 51 43 43
Fax : 03 86 51 75 48

90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT

29, boulevard Anatole France
BP 322
90006 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 57 65 65
Fax : 03 84 57 65 66
e-mail : cdg90@club-internet.fr
e-mail : jyca@cdg82.fr

92 - 93- 94 - CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE -COURONNE

3, rue de Romainville
75940 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 40 03 81 00
Fax : 01 42 03 60 80
code minitel : 36 17 BIP
e-mail : info@cig929394.fr
site internet : www.cig929394.fr

971 - GUADELOUPE

Maison des Communes
BP 465 - Avenue Paul Lacavé
Petit Paris
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 05 90 99 45 00
Fax : 05 90 99 45 20

972 - MARTINIQUE

Ancien Hôpital Civil
BP 1169
97249 FORT-DE-FRANCE-CEDEX
Tél. : 05 96 70 08 86
Fax : 05 96 70 64 32
e-mail : cdg.martinique@wanadoo.fr

973 - GUYANE

36, avenue Louis Pasteur
BP 493
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 29 68 00
Fax : 05 94 37 96 97
e-mail : cdg973@nplus.gf

974 - REUNION

29, rue Evariste de Parry
97420 LE PORT
Tél. : 02 62 42 57 57
Fax : 02 62 43 09 47

976 - SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PERSONNEL DE MAYOTTE

63, rue de la Pompe
97600 MAMOUDZOU
Tél. : 02 69 61 06 02
Fax : 02 69 61 12 43